

REGLEMENTS

ÉTABLIS

sous Louis XIII et sous Louis XIV
EN USAGE A NOTRE EPOQUE

REGLES

que l'on doit observer dans les Académies d'Espée

En entrant dans la salle d'armes, se découvrir.

Défense de parler politique ou religion dans la salle d'armes.

Ne point jurer.

Ne point dire de paroles ni de chansons indécentes.

Ne point badiner, attendu que les suites en sont ordinairement fascheuses.

Ne point railler personne sur le faict des armes.

Ne point tirer l'espée dans la salle d'armes.

Ne point tirer des armes sans estre ganté et masqué.

Ne point tirer des armes l'espée au costé.

Ne point troubler ceux qui tirent des armes.

Ne point laisser traisner le bout du fleuret à terre.

Faire politesse aux personnes présentables qui viennent dans la salle et ne leur offrir des fleurets qu'avec l'agrément du maistre.

Les fleurets cassés seront pour le compte des escholiers qui les auront présentés aux étrangers pour faire assaut.

Les fleurets qui seront cassés par les escholiers d'une même salle seront payés par celui entre les mains duquel le tronçon sera resté.

En tirant des armes, lorsqu'on fait tomber le fleuret de son adversaire, il faut le ramasser promptement et lui remettre en main avec politesse.

Si malheureusement, en tirant des armes, on le frappait au visage, celui qui donne le coup doit faire honnesteté à l'autre.

Il faut que l'escholier prenne la leçon d'armes sans interruption, attendu qu'elle ne dure que le temps d'une affaire sérieuse. L'escholier doit payer les fleurets qui se cassent, lorqu'il s'exerce contre le maistre ou contre les prévosts de la salle.

Et enfin, il est de l'honneur de payer régulièrement le prix convenu.

Le plus grand silence doit estre observé par les escholiers pendant la leçon du maistre ou des prévosts.

La meilleure sympathie et la plus belle courtoisie et respect doivent estre observés par les escholiers de la même salle.

Il est absolument interdit de toucher aux armes en l'absence du maistre ou des prévosts.

Il est défendu aux escholiers de se présenter dans la salle d'armes dans une tenue irrespectable, débraillée ou indécente.

Il est absolument défendu de tirer les armes sans veste d'armes ou cuirasse et sans masque et gant.

Il est absolument défendu de tirer les armes avec des espées pointues.

En tirant les armes, lorsqu'une espée ou fleuret se casse, l'escholier doit immédiatement s'arrester.

En faisant les armes, si un jeu ou assaut ne convient pas, il faut prendre un prétexte honneste pour cesser l'assaut.

Il est défendu de prendre les armes ou effets d'escrime de son voisin sans son consentement.

Il est absolument interdit de toucher ou de menacer une personne sans masque, attendu que les suites en sont toujours très dangereuses.

Il est défendu de toucher aux panoplies d'armes ou écussons.

Il est interdit de se servir de la main gauche en tirant l'espée.